

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1085

Attribution d'une subvention d'investissement de 9 500 euros au Musée Urbain Tony Garnier à Lyon 8e pour l'entretien et la restauration des 25 fresques murales- Approbation d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1085 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 9 500 EUROS AU MUSEE URBAIN TONY GARNIER A LYON 8E POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES 25 FRESQUES MURALES- APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis.

Le Musée est composé de 25 fresques murales réalisées sur les murs pignons des immeubles de l'OPAC du Grand Lyon, d'un appartement-musée des années 30 et d'une salle d'exposition.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville.

Je vous rappelle que :

1/ Par délibération du 22 avril 2002, le Conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs entre le Musée Urbain Tony Garnier et la Ville de Lyon qui a été signée le 7 mars 2003. Celle-ci prévoit également l'attribution d'une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au budget de la Ville de Lyon. Pour 2015, la subvention de fonctionnement est de 75 000 €.

2/ Par délibération du 18 février 2008, vous avez approuvé la signature d'une convention d'application relative à l'entretien courant et à la remise en peinture des fresques murales du Musée Urbain Tony Garnier. Cette convention d'application a été signée le 5 mars 2008. Sa durée est de trois ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée de trois ans et sans pouvoir excéder une durée totale de neuf années. L'article 3 de cette convention stipule que la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'association pour la réalisation de l'investissement ci-dessus par le versement d'une subvention d'investissement de 9 500 €. Le mandatement de cette subvention intervient sur production des factures acquittées relatives aux travaux engagés sur les fresques. Pour 2014, le montant de cette subvention était de 9 500 €.

Afin de poursuivre ces opérations de maintien en bon état de cet ensemble de fresques, l'Association du Musée Urbain Tony Garnier sollicite la Ville de Lyon pour l'attribution de la subvention d'équipement précitée de 9 500 €, destinée à son seul entretien courant (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation de ces fresques et de toute autre intervention qui serait nécessaire).

Cette attribution de subvention d'investissement de 9 500 € pour l'année 2015 fait l'objet d'une convention d'application financière n° 09 à la convention d'application du 5 mars 2008.

Compte tenu de l'intérêt de maintenir ce patrimoine en bon état de présentation, ces fresques attirant chaque année plusieurs milliers de visiteurs dans la cité Tony Garnier, je vous propose d'approuver ce rapport.

Vu les délibérations des 22 avril 2002 et 18 février 2008 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention d'investissement de 9 500 € est allouée à l'Association Musée Urbain Tony Garnier pour l'année 2015. Le mandatement interviendra sur production des factures acquittées relatives aux travaux engagés sur les fresques.

2. La convention d'application financière n° 09 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier relative à l'attribution de cette subvention 2015 est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante soit 9 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 62081, nature 20421, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN